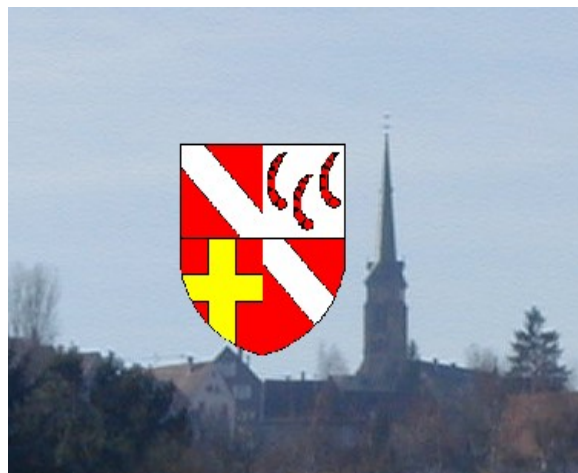


# Dimanche 20 juillet 2025

## Heiligenberg



### 24<sup>ème</sup> Marché aux Puces

organisé par l'Amicale des Pompiers et l'Association de Tir

**Particulier** : Prix de l'emplacement de 5 mètres minimum : 10 €  
+ 2 € le mètre supplémentaire

**Professionnel** : Prix de l'emplacement de 5 mètres minimum : 20 €  
+ 4 € le mètre supplémentaire

Restauration sur place toute la journée  
assurée exclusivement par les organisateurs

**Pour les inscriptions et renseignements téléphonez au :**  
**06.82.16.99.08. ou 06.85.52.99.18.**

**Plan d'accès : En venant de Strasbourg** : prendre l'autoroute jusqu'à Molsheim Dorsheim, poursuivre sur la voie rapide de la vallée de la Bruche en direction de Schirmeck Saint-Dié jusqu'au deuxième rond-point, prendre à droite vers Heiligenberg.

Bulletin d'inscription à retourner avant le 15 juillet 2025  
à Julien LOPES 192, rue du Montgolfier 67190 Heiligenberg

Nom Prénom : .....Tél : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Carte d'identité n° .....délivrée le.....par.....

**Joindre obligatoirement une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité**

Nature du stand : .....

*(Tous ces renseignements sont obligatoires)*

Je demande à participer au Marché aux Puces de Heiligenberg le 20 juillet 2025 et réserve un emplacement de..... mètres linéaires selon les tarifs réglementaires cités dans le présent flyer. Ci-joint un chèque de ..... euros libellé à l'ordre de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Heiligenberg.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et j'atteste sur l'honneur que l'origine des objets à vendre ou à échanger est régulière. Par ailleurs, je serai inscrit dans un registre tenu à disposition des services de Gendarmerie pendant et après la manifestation.

Date :

Signature :

#### Règlement du 24<sup>ème</sup> Marché aux Puces de Heiligenberg du dimanche 20 juillet 2025

1. Le marché aux puces est ouvert à tous, à condition de renvoyer le talon réponse totalement rempli et accompagné du paiement par chèque à l'ordre de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Heiligenberg avant le 15 juillet 2025,
  2. Toute réservation non accompagnée de son règlement et de la copie d'une pièce d'identité ne sera pas prise en considération.
  3. La mise en place des exposants se fera de 6H à 8H, votre numéro d'exposant vous étant attribué le jour même ; au-delà les places non occupées seront redistribuées. Le prix de la place est de 10 euros pour 5 mètres linéaires minimum et 2 euros par mètre supplémentaire pour un particulier et de 20 euros pour 5 mètres linéaires minimum et 4 euros par mètre supplémentaire pour un professionnel. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations, le cachet de la poste faisant foi.
  4. Les stands de boissons et denrées alimentaires sont exclus puisque réservés aux organisateurs.
  5. La vente d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite.
  6. L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
  7. Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.
  8. Toute vente d'animaux (domestiques ou non) est strictement interdite.
  9. Les animaux doivent être tenus en laisse.
  10. L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.
  11. **Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un état propre pour 18 heures. Les déchets et autres objets sont à débarrasser (sac poubelle fourni à l'arrivée).**
  12. Ce règlement est déposé à la Gendarmerie de MOLSHEIM et à la Mairie de Heiligenberg.
- En cas de non-respect de ce règlement, l'Amicale des Pompiers de Heiligenberg est seul juge pour prendre toutes dispositions.**